

Une compagnie d'assurance propose à M. DURAND d'assurer son véhicule. Le montant annuel de la prime d'assurance est de 325,00 € .

Comme M. DURAND utilise son véhicule dans un cadre professionnel, son employeur participe aux frais d'assurance en lui versant une indemnité annuelle de 117,00 € .

1/ Quel pourcentage de la prime annuelle la participation de l'employeur représente t'elle ?

$$\frac{117}{325} = 0,36, \text{ soit } 36\% .$$

2/ La compagnie d'assurance accorde à M. DURAND un « bonus », c'est à dire une réduction de 35% sur la prime annuelle d'assurance. Quel est le montant de cette réduction ?

$$35\% \text{ de } 325,00 \text{ €} = 0,35 \times 325 = 113,75 \text{ €} .$$

3/ Quel est le montant restant à la charge de M. DURAND ?

$$\text{M. DURAND doit payer } 325,00 - 113,75 - 117,00 = 94,25 \text{ €} .$$